

LIVRET D'INFORMATION

Version 2 consolidée le 11/12/2023



SARL AUTO-ÉCOLE MH

Enregistrée au RCS de Créteil
sous le numéro SIRET 94948581700017

Siège social : 30 Rue de Musselburgh
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Capital social : 9000 euros.

Code APE : 8553Z

Tel : 01.89.13.33.46

Mail : autoecolemh@gmail.com

Site internet : www.autoecolemh.com

NDA : 11941210094 *

TVA : FR83949485817

Agrément Préfectoral : E2309400080

* enregistré sous le numéro 11941210094. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Notre bureau d'accueil est ouvert du Lundi au Vendredi de 10h à 13h et de 15h à 19h, ainsi que le Samedi de 10h à 16h. Notre planning des cours en véhicule s'étend du Lundi au Samedi de 9h à 20h.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP (PSH)

Conditions d'accueil

Afin de s'adapter au mieux à votre handicap, notre établissement dispose d'un référent (cf. liste du personnel) avec lequel vous pourrez prendre rendez-vous, soit en vous présentant directement à l'accueil, soit par mail à l'adresse suivante : autoecolemh@gmail.com, soit par téléphone au 0189133346 .

Accès PMR

L'accès à nos locaux est adapté aux personnes à mobilité réduite (fauteuil roulant, toilettes, rampe d'accès, etc.)

Sécurisation des parcours

Mise à disposition d'une voiture Boîte Automatique

A défaut de pouvoir s'adapter, notre référent vous orientera vers un établissement spécialisé. Il remettra à toute personne qui en fait la demande une liste des établissements spécialisés dans le département de l'Essonne (91) pouvant accueillir une personne en situation d'handicap.

Cette liste est également disponible au sein du site du Centre de ressources et d'innovation Mobilité Handicap [CEREMH] - <https://www.ceremh.org/>

DÉLAI D'ACCÈS

À partir de la signature du contrat, vous pourrez disposer d'un accès à notre plateforme code en ligne, et placer vos heures de conduite dans les quinze jours après l'obtention du code de la route.

DURÉE

La durée de votre formation est déterminée selon de votre forfait et de vos prestations à l'unité. Pour vous aider à faire ce choix, une évaluation de départ est obligatoire avant la signature du contrat.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Méthodes pédagogiques adaptées aux apprenants (EDGAR)
- Outils pédagogiques et réglementaires :
 - Logiciel de gestion auto-école AGX
 - Application mobile SAROOL
 - Tablette véhicule
 - livret d'apprentissage
 - livre de code ediser enpc
 - Fiche de suivi dématérialisée SAROOL
 - Plateforme code en ligne prépacode ediser enpc
 - Synthèse suivi prépacode
 - Planning synchronisé des heures de conduite AGX/SAROOL
 - Convocation à l'examen (Rdv permis)
 - Notification des leçons de conduite application SAROOL
 - Émargement électronique SAROOL
 - Téléviseur (salle de code)
 - Ordinateur (bureau d'accueil)
- Véhicule à double commande de la catégorie B assurés, bien entretenus et mis à disposition.
- Salle de code (cours de code en streaming)

MODALITÉS D'ACCÈS

Pour vous inscrire, il suffit de fournir la liste des documents suivants :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- 1 photo d'identité ou 1 photo signature numérique.

Si vous êtes Français et âgé de moins de 25 ans :

- copie de certificat individuel de participation à la JDC (journée Défense et Citoyenneté) ou attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou attestation individuelle d'exemption.

Si vous êtes étranger, justificatif de régularité du séjour, ou si vous êtes dispensé d'un titre de séjour :

- preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...)

En cas d'annulation ou d'invalidation du permis de conduire :

- Commission médicale (alcool, stupéfiant) ou visite médicale (autres)
- référence 44
- test psychotechnique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluations sommatives :

- L'épreuve théorique générale du code de la route (E.T.G)
- L'épreuve pratique du permis de conduire.

Évaluations formatives :

- Évaluation de départ
- Bilan intermédiaire
- Examen blanc

• Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent le stagiaire dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

• Émargement dématérialisé (signature sur tablette) pour suivre l'assiduité des stagiaires.

• L'évaluation sur le déroulement de l'action (bilans de conduite, examen blanc, et mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...)



PROGRAMME DE FORMATION (REMC)

Objectifs, compétences et aptitudes visées

COMPETENCES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none">• Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.• Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.• Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.• Démarrer et s'arrêter.• Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.• Utiliser la boîte de vitesses.• Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.• Regarder autour de soi et avertir.• Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	<ul style="list-style-type: none">• Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.• Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.• Adapter l'allure aux situations.• Tourner à droite et à gauche en agglomération.• Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.• Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.• S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none">• Évaluer et maintenir les distances de sécurité.• Croiser, dépasser, être dépassé.• Passer des virages et conduire en déclivité.• Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.• S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.• Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.• Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.• Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.• Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none">• Suivre un itinéraire de manière autonome.• Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.• Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.• Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.• Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).• Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.• Pratiquer l'écoconduite.

Enjeux et Déroulement de la formation

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation (voir au dos) se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

L'examen THEORIQUE (le code)

POUR PASSER L'ÉPREUVE DU CODE, IL FAUT AVOIR AU MOINS 17 ANS SI VOUS SUIVEZ LA FORMATION TRADITIONNELLE, OU 15 ANS SI VOUS SUIVEZ L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs. Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.



Votre code est valable pendant 5 ans.

LORSQUE l'entraînement au code se fait dans les locaux de l'école de conduite avec un enseignant, les thèmes abordés peuvent être les suivants (à la demande des apprenants ou suite à une évaluation de l'enseignant) :



L'examen PRATIQUE (la conduite)

POUR SE PRÉSENTER À L'ÉPREUVE PRATIQUE IL FAUT AVOIR AU MOINS 18 ANS OU 17 ANS SI VOUS SUIVEZ L'AAC ; IL FAUT AVOIR RÉUSSI L'EXAMEN DU CODE.

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif a. après des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire

Les différentes FILIÈRES D'APPRENTISSAGE

Service-Public.fr

TRANSPORT



Conduite anticipée, supervisée, encadrée : quelles différences ?

CONDUITE ANTICIPÉE	CONDUITE SUPERVISÉE	CONDUITE ENCADRÉE
À quel âge ?		
À partir de 15 ans	À partir de 18 ans	À partir de 16 ans
Quel permis ?		
Permis B		Permis B ou poids lourd
Quelles conditions d'accès ?		
Avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale à l'auto-école (réussite du code + 20 heures conduite)	Avant l'examen pratique du permis : avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale à l'auto-école (réussite du code + heures conduite) OU Après l'examen pratique du permis, en cas d'échec : avoir validé des compétences prédéfinies lors de l'examen	Suivre une formation professionnelle incluant le permis de conduire ET Avoir obtenu l'attestation du chef de l'établissement de cette formation
Qui peut être accompagnateur ?		
Avoir le permis B depuis 5 ans ou plus sans interruption Avoir l'accord de son assurance auto pour la conduite du ou des véhicules utilisés au cours de la conduite accompagnée		
Quelles conditions d'accès ?		
Participer à 3 rendez-vous pédagogiques	Participer à 1 rendez-vous pédagogique	Participer à 2 rendez-vous pédagogiques
Conduite en France uniquement Limitations de vitesse spécifiques Autocollant « Conduite accompagnée » sur le véhicule		
		
Conduire 3000 km ou plus Conduire 1 an ou plus		
Comment ça se termine ?		
Passage du permis à partir de 17 ans et délivrance à partir de 18 ans	Passage du permis dès que vous êtes prêt	Délivrance du permis à 18 ans
Permis probatoire réduit (2 ans au lieu de 3)	Permis probatoire de 3 ans	

PRÉREQUIS

Pour bénéficier d'une prestation quelconque, il faut obligatoirement :

- ✓ Satisfaire aux conditions médicales et administratives
- ✓ Avoir la nationalité française ou justifier de la régularité de son séjour
- ✓ Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite
- ✓ Être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté.

GRILLE TARIFAIRE*

Permis B	Forfaits avec code	20 h	990,00 €
	Forfait accéléré avec code	20 h	1 600,00 €
Permis Boîte Auto	Forfait sans code	13 h	750,00 €
		20 h	1 090,00 €
Permis AAC	Forfait sans code	20 h*	1 090,00 €
Prestations à l'unité	Évaluation de départ		50,00 €
	Inscription ANTS		30,00 €
	Accès code en ligne		100,00 €
	Livret d'apprentissage		30,00 €
	Leçon de conduite		50,00 €
	Leçon de conduite boîte auto		60,00 €
	Accompagnement Examen		50,00 €
	RDV préalable (AAC / CS)		100,00 €
	RDV pédagogique (AAC)		100,00 €
	Bilan de conduite		50,00 €
	Examen blanc		50,00 € 60,00 € (BA)

*Pour connaître le détail des prestations incluses ou hors-forfait, se référer au contrat de formation



©autoécoleMH.

Tous droits réservés.

Contient des informations confidentielles.

Toute copie ou reproduction est interdite.